

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Mme Stéphanie BORIE

Réf : SB/FL n° 2016.201

Marmande le 30 septembre 2016

## Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 12 Septembre 2016

### Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le **6 septembre 2016**, s'est réuni le **lundi 12 septembre** à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, MANIER Bernard, CALZAVARA Martine, DUTHEIL Didier, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, CARBONNET Serge, Adjoints, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CHRISTEN Roland, COUZINEAU Patrick, MAURIN Patrick, CARRERE-GALDIN Nicole, VERDIER Alain, BALLEREAU Marie-Catherine, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, BRETAGNE Karine, SPECOGNA Marilyn, MAHIEU Anne, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, GAY Laurent, Conseillers Municipaux –

Absents ou excusés : VALAY Laurence, ANGELY Lydie, MARCHAND Jean-Pierre, CILLIERES Charles, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel,

Pouvoirs : de Laurence VALAY à Jacqueline CORREGES, Lydie ANGELY à Yolande MUNOZ, Jean-Pierre MARCHAND à Marie-Catherine BALLEREAU, Charles CILLIERES à Anne MAHIEU, Sophie BORDERIE à Joël HOCQUELET,

-----

Karine Bretagne est désignée secrétaire de séance. A cette occasion M. Le Maire exprime son plaisir de la retrouver en conseil Municipal et souligne son courage.

M. le MAIRE fait un préambule et dresse un premier bilan.

Il souligne qu'il lui est parfois reproché d'être trop optimiste mais il explique que cet optimisme exprime en réalité sa conviction en Marmande, ses ressources. Il s'emploie à saisir des opportunités qui, dans la lignée fixée par le projet de mandat donneront raison à tous ceux qui croient en elle.

En cette rentrée 2016, M. Le Maire se réjouit pour la concrétisation de nombreux dossiers comme par exemple le lancement de la phase opérationnelle du projet de réhabilitation du centre-ville, chantier majeur de la mandature mais aussi l'élargissement de la participation citoyenne par la création de la commission extra-municipale de l'éducation, la poursuite de l'effort dans la promotion de la culture et des sports qui sont des leviers indispensables dans la cohésion sociale, l'amélioration des équipements sportifs, l'arrivée d'un nouveau Directeur des Affaires Culturelles ou encore le déménagement du Conservatoire au Palais de Justice.

M. Le Maire précise également que cette rentrée verra également la mise en route du contrat de mixité sociale avec des réalisations qui témoigneront notre capacité à réagir face à une situation qu'aucun ne décrivait comme intenable: il rappelle notre incapacité depuis 10 ans à construire des logements sociaux en nombre suffisant au regard des objectifs qui

nous sont assignés par la loi VOINET. M. le Maire mentionne également le volant social qui déploiera ses ailes en 2017 avec la création du Centre Social, l'organisation du contrat de réciprocité au bénéfice des plus fragiles, la participation de la commune au frais des licences sportives pour les familles dont les enfants n'ont pas la possibilité d'accéder aux charges d'inscription dans nos clubs, et également cette rentrée la candidature de la ville à l'expérimentation « zéro chômage de longue durée ».

Il explique que toutes ces actions doivent amorcer l'année sociale 2017 à laquelle il accorde une importance primordiale.

De plus M. Le Maire explique qu'il tient à donner toute sa place au conventionnement à venir entre la gendarmerie et la Police Municipale pour l'armement des agents. Il ne s'agit pas d'user de la violence mais de garantir la première de nos libertés, un droit précieux à la sécurité des personnes et des biens et protéger les fonctionnaires.

M. Le Maire précise que l'heure est venue de faire fructifier le travail de fond accompli depuis deux ans et demi. Malgré la baisse des dotations de l'Etat, et en dépit du contexte socio-économique, Marmande est parvenue à se fixer des perspectives, à investir et à prendre en charge ses obligations (mutualisation...).

Il n'y a pas eu de surplace encore moins de recul. Il ne s'agit pas d'un hasard. Grâce aux efforts demandés à l'administration et à une gestion équilibrée des finances communales la volonté et la possibilité d'ouvrir des voies nouvelles a été préservée.

M. Le Maire rappelle que la course est longue, la concurrence rude, que certains handicaps perdurent, mais le souffle, « le nouveau souffle » qu'il a voulu insuffler à Marmande n'a pas faibli. Il s'agit d'un pari collectif et aucun Marmandais ne sera mis de côté. Ce pari est celui d'un bien être partagé dans une ville confiante en elle-même et attractive.

M. Le Maire explique que trop de concitoyens ont perdu confiance dans l'action publique Comment leur redonner confiance ? Quels moyens doivent être mis en œuvre ? Il est nécessaire de se concentrer sur la réduction des zones d'inconfort, de pauvreté, d'insécurité, la prime à l'éducation, le soutien à l'activité économique et commerciale, le renforcement de l'animation culturelle et festive et l'approfondissement d'une citoyenneté constructive.

Etre bien dans ville pour être bien dans sa vie.

M. Le Maire entend continuer à porter cette vision de bon sens avec bienveillance, vigilance et clairvoyance et parfois même autorité.

Il souhaite que tous les dossiers soient ainsi traités, notamment dans la construction du budget 2017.

M. Le Maire aborde le sujet de l'accueil des migrants et précise qu'il s'expliquera sur le fond du dossier des migrants et non pas sur les remous d'une affaire montée de toutes pièces et souhaite mettre ainsi fin aux rumeurs de l'opposition.

M. Le Maire insiste sur le fait que concernant l'accueil des migrants et la solidarité que Marmande doit à la ville de Calais du fait de l'incapacité de l'Etat à résoudre seul ce problème, la solidarité envers des personnes qui souffrent il prendra ses responsabilités en toute clarté, et assumera ses décisions en toute sérénité.

### **Dossier n° 1 – Motion du Conseil Municipal Accueil de migrants sur le territoire de la commune de Marmande**

M. Le Maire présente la motion soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

J.HOCQUELET intervient en expliquant qu'il s'agit d'une demande faite le 31 août 2016 et explique que ce qu'il a reproché à M. Le Maire, c'est un raccourci d'une phrase « 15 migrants célibataires ». Il juge que ce n'est pas rationnel d'utiliser ces mots. Il explique que l'origine de ces personnes n'était pas connue et comprend que M. Le Maire ait été choqué de ne pas avoir été consulté. Il répète qu'utiliser une phrase si précise sur un sujet aussi sensible cela crée des tensions, des craintes qui n'étaient pas fondées.

J.HOCQUELET insiste c'est un sujet sur lequel il faut être ferme quant à la responsabilité de la mairie. Il explique que c'est un sujet difficile et que c'est là la deuxième polémique soulevée par M. Le Maire, qu'il avait à défendre la ville, ses prérogatives mais pas de cette façon.

M. Le Maire retient qu'il aurait pu défendre la ville autrement. Il reproche à J.HOCQUELET d'avoir mis une polémique en place et expose clairement le déroulement des faits.

- Vendredi : Appel d'Habitatys.

- Lundi : Commission d'attribution des logements où siègent 2 membres de la majorité et M. Le Maire.

M. Le Maire explique qu'à ce moment-là il est inquiet de savoir que 15 migrants célibataires vont venir occuper 2 logements sociaux.

Le soir même M. Le Maire rencontre Mme Le Préfet qui lui explique avoir des directives.

Face à une telle annonce la mairie se doit de vérifier ses sources et c'est ce qu'elle a fait.

M. Le Maire précise qu'il apprend que 4 appartements avaient été demandés et ce sans jamais avoir consulté la mairie.

Il précise à J.HOCQUELET que c'est ce qui est écrit sur son blog. Il demande à J.HOCQUELET comment était-il en possession d'informations que la mairie elle-même n'avait pas.

M. Le Maire explique que la mairie a obtenu que ces attributions soient repoussées et attribuées à des Marmandais.

Lundi : Au cours d'un rendez-vous avec Mme le Préfet, M. Le Maire lui signifie son mécontentement.

M. Le Maire précise qu'il n'a pas inventé l'origine de ces migrants que cela lui avait été annoncé par la Préfecture soit : trois nationalités (irakiens, afghans, et somaliens).

Il explique que peu importe l'origine ce sont avant tout des personnes en souffrance. M. Le Maire insiste : il ne veut pas rentrer dans la polémique. Il rappelle que le nombre de 15 est le minimum pour qu'un centre soit rentable.

M. Le Maire conclut en précisant qu'il est favorable à l'accueil des migrants mais à condition que ce soit des familles.

Il souligne que si la mairie avait été informée qu'il s'agissait d'individus seuls, le dossier aurait été traité différemment. Il interroge J.HOCQUELET : « êtes-vous favorable à l'accueil de quinze migrants célibataires sur notre commune ? »

J.HOCQUELET explique sa méconnaissance des quatre appartements. Il lui semble normal que Marmande accueille des migrants, et explique que l'accueil de quinze célibataires ce n'est pas la même chose et qu'il soutient la demande de M. Le Maire.

Il souligne que l'accueil de migrants est un devoir humanitaire mais il faut rester sur un nombre raisonnable et entend la colère de M. Le Maire mais n'est pas d'accord de le faire sur la place publique.

M. Le Maire explique que devant l'absence de réaction il a dû préparer un communiqué de presse. Il demande à J.HOCQUELET de convenir de son erreur et accepter la réalité des choses et parle d'un manque de courage politique.

M. Le Maire précise qu'il faut affronter la réalité avec la plus grande humanité et accompagner ces migrants.

Il précise que suite à son communiqué de nombreux commentaires ont été faits. Il a longtemps hésité à les supprimer mais n'en a rien fait. Il explique qu'il ne faut pas étouffer mais accompagner les réflexions et faire évoluer les mentalités.

Il souligne qu'il ne souhaite pas que ces personnes soient stigmatisées.

M.MANIER souscrit cette motion dans sa dimension d'accueil de migrants .Il évoque l'erreur de Mme le Préfet et la position de l'opposition et demande à ce que cette affaire ne devienne pas une affaire « Léonarda Marmandaise. » M. le Maire répond qu'il est d'accord mais souhaite que la vérité soit exposée.

M. Le Maire souligne qu'il ne souhaite pas que ces personnes soient stigmatisées.

M.CALZAVARA précise qu'elle était présente avec M. Le Maire et que tout s'est passé comme M. Le Maire l'a décrit.

D.DUTHEIL précise qu'il s'agit d'un dossier décidé depuis de longs mois.

Ces migrants ont la particularité de ne pas rester. La population n'a pas été consultée dans cette affaire, ces flux lui sont imposés.

A.MAHIEU insiste qu'il faut faire preuve de plus d'humanité possible. Il est nécessaire d'essayer de rencontrer les migrants. Elle souligne que le rôle des élus qu'importe la majorité ou l'opposition est d'apaiser.

M. Le Maire conclut sur ces mots en disant que c'est ce qu'il aurait aimé entendre dans leur tribune.

Votants : 32 Abstention : 0 Exprimés : 32 Contre : 0 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

### **Dossier n° 2 : Création d'une commission extra-municipale de l'Education**

S.DE LAMARLIERE présente le dossier : dans le cadre de sa politique de participation citoyenne et profitant du renouvellement du Projet Educatif Territorial (PEDT), la ville de Marmande souhaite mettre en place une commission extra-municipale de l'Education.

Elle a pour objectif de participer à la gouvernance et aux actions autour du secteur de l'Education, en aidant à l'articulation des différents temps éducatifs, en préparant les futures rentrées scolaires au vu des mutations que connaît la ville et en accompagnant le suivi et l'évaluation de la politique éducative municipale globale.

La commission est présidée par M. Le Maire et est composée :

d'élus municipaux, des représentants des parents d'élèves, des directeurs d'écoles, des directeurs ou directrices CLAE, de la Direction Générale, des directeurs de Pôles, de la direction du service Education, des responsables des secteurs Restauration, Affaires scolaires et Inscriptions, des délégués départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN), des experts représentant les institutions partenaires : DDSCPP, CAF, IEN, des représentants des syndicats.

Pourront être également sollicités selon les dossiers, tous les partenaires municipaux (service culturel, sports, social...) ou de l'Agglomération (Service Petite-Enfance, Enfance).

La commission se réunirait concernant différents thèmes par exemple : la carte scolaire, les inscriptions et les demandes de dérogations, la restauration, la facturation et les paiements, les travaux dans les écoles, les projets relatifs à la vie dans l'école, le fonctionnement et les projets périscolaires.

M. Le Maire précise qu'il s'agit d'un dossier important pour l'avenir. Tous les dossiers pourront être abordés. Il manquait ce lieu de partage pour échanger les informations, faire avancer les choses.

M. Le Maire explique que cette commission faisait partie du projet de mandat. Le besoin s'est vu accéléré après les différents mouvements de grève.

L.GAY s'interroge sur l'articulation de cette commission, s'agira-t-il d'une réunion publique.

M. Le Maire explique que ce sera une commission publique avec cependant un règlement intérieur qui se réunira deux fois par an.

Votants : 32 Abstention : 0 Exprimés : 32 Contre : 0 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

### **Dossier N°3 : Renouvellement du Projet Educatif de territoire (PEDT) 2016-2019**

Depuis plusieurs décennies l'élaboration du PEDT s'inscrit pour la ville de MARMANDE dans la recherche d'une évolution cohérente et partenariale plus que dans 'une révolution.

La réforme engagée en 2013 ne pouvait entraîner que peu d'innovation.

Aujourd'hui, la volonté de bâtir une capitale de territoire attractive au développement maîtrisé et à la citoyenneté affirmée, s'appuie en matière d'éducation sur le maintien d'un bon niveau d'équipement et à la mise à disposition de moyens pédagogiques adaptés au temps périscolaires.

Cependant, c'est plus à la mise en œuvre collective de ces objectifs que se situera le leitmotiv marmandais.

Avec le développement du quartier prioritaire politique de la ville BAYLAC/GRAVETTE, le programme de réussite éducative, le contrat local d'accompagnement à la scolarité étendue du territoire pour cette rentrée et la prochaine mise en œuvre d'un investissement d'avenir en direction de la jeunesse à l'échelle du pays de moyenne Garonne, la ville de



Marmande renouvelle et réaffirme son engagement dans des dynamiques collectives et territoriales à fort potentiel éducatif.

La recherche de l'égalité des chances, de l'accès à tous à la réussite scolaire, sociale et citoyenne sera traduite donc par la mise en œuvre de moyens adéquats avec la synergie positive et par le développement du réseau des partenaires associatifs et institutionnels.

Le PEDT sera donc le fer de lance de cette politique éducative globale permettant de se développer tous ensemble.

C.MEURDRAC explique en détails le PEDT et présente la nouvelle mouture du projet réactualisé pour une durée de trois ans. Il s'agit d'ajuster la politique éducative.

Il s'agit de construire un parcours cohérent pour les enfants sur ses temps scolaires, périscolaires et extra scolaires avec des objectifs précis

1/ Assurer la réussite scolaire en garantissant une équité pour l'ensemble des familles.

2/ Construire des espaces éducatifs adaptés (adapter les équipements municipaux, continuer équipement informatique des structures etc. ...)

3/ Soutenir les parents dans leur rôle premier d'éducateurs.

C.MEURDRAC explique qu'il s'agit d'un vrai travail de co-construction

4/ Concourir au développement de jeunes citoyens responsables.

5/ Garantir continuité et la cohérence éducative entre les différents dispositifs, temps et espaces de l'enfant. Il faut faire du bien-être de l'enfant une priorité, favoriser la création de réseaux et améliorer la communication entre partenaires.

C.MEURDRAC explique qu'aujourd'hui il y a un déséquilibre entre l'école, le centre de loisirs et le centre de loisirs associé. L'objectif est le plaisir mais ne pas susciter d'angoisse.

Il faut repenser une autre façon de travailler. Au niveau scolaire on note une plus forte articulation avec les projets d'école et le développement du temps d'échanges. Au niveau du périscolaire : des projets spécifiques par structure mais un cadre commun complété par des actions transversales, au niveau des parents une sollicitation plus franche dans la co-construction et co-organisation d'actions.

M. Le Maire se réjouit d'entendre tous ces mots : co-construction, temps d'échanges, transversalité, tout ce qui fait la fierté du service éducation. M. Le Maire insiste sur le fait que le service éducation comme les services techniques ont été au niveau et il les félicite.

Pour lui cette manière d'aborder l'éducation est la bonne.

Il explique que c'est le type de dossier qui pourra être présenté en Commission extra-municipale de l'éducation.

C.MEURDRAC explique que c'est une présentation rapide mais que cela doit passer en commission départementale et que ce contrat n'est pas figé avec des possibilités d'avenants.

J.HOCQUELET se réjouit que le PEDT soit complété et félicite le service éducation pour son travail.

Il s'interroge tout de même sur le lien entre PEDT et Commission extra-municipale et pense qu'il faudra être prudent sur l'articulation avec le conseil d'école.

J.HOCQUELET constate que les effectifs de Magdeleine sont en baisse il demande à M. Le Maire si une action va être menée pour pérenniser cette école. Il pose une seconde question concernant l'élimination de la haie de l'école de Labrunie.

M. Le Maire rappelle que le Conseil d'école traite les affaires qui concernent chaque école alors que la commission extra-municipale de l'éducation est l'articulation entre toutes les différences de géométrie d'intervention.

Par rapport à Magdeleine il explique que la situation est difficilement défendable pour une raison essentielle le PLU dont l'objectif est de ne pas étendre les constructions à l'extérieur de la Rocade. Beyssac par exemple est juste à l'extérieur et Coussan dans une situation bancable.

M. Le Maire précise qu'il ne sait si l'école de Magdeleine a un avenir tant que le PLU sera ainsi, soit plus de constructions. Faut-il faire des efforts pour maintenir cette école ? M. Le Maire s'interroge car il faut un budget.

Concernant la haie de l'école de Labrunie, M. Le Maire explique qu'elle était enlevée à la demande des enseignants, les enfants s'y cachaient.

M. Le Maire rappelle que les effectifs de Magdeleine sont de 48 élèves au total et que faciliter les choses cela va de soi mais aller contre-nature il y a là des limites à ne dépasser.

Votants : 32 Abstention : 0 Exprimés : 32 Contre : 0 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

### **Dossier n°04 Avenant n°1 à la convention de coordination de la Police Municipale et de la Gendarmerie Nationale**

M. Serge CARBONNET présente le dossier.

M. Le Maire explique qu'en Juin 2016 un avenant a été signé avec la gendarmerie après l'achat de 4 Tasers (la décision avait été prise suite aux attentats de 2015). Il rappelle que depuis le terrorisme n'a cessé de croître. On le voit avec l'attentat de Nice. L'Etat d'urgence est prolongé jusqu'en janvier 2017. Dans ce contexte des décisions doivent être prises.

Lors des attentats de Nice si les policiers municipaux et nationaux n'avaient pas été armés ils n'auraient pu arrêter le terroriste.

Nos policiers ont suivi des formations, ils sont aptes à porter des armes.

M. Le Maire rappelle que le policier est celui que l'on respecte, il représente l'ordre mais à condition d'être respecté.

Il explique qu'il ne veut pas attendre qu'un drame se produise, que les armes à feu sont réservées à la protection de vie quand l'agent est en danger. C'est la règle de la légitime défense qui s'applique.

M. le Maire intervient et rappelle que c'est la légitime défense qui s'applique dans les situations qui comportent la détention des armes à feu. Les armes à feu sont réservées à la protection de l'agent lorsque sa vie est en danger ou la protection du public lors d'un danger de mort imminente. Il rappelle un cadre très précis.

A.MAHIEU s'est interrogée sur ce dossier. Elle est consciente de la montée du terrorisme, du danger mais s'interroge ne s'agit-il pas d'un transfert de compétences. Elle rappelle les missions prioritaires de la Police Municipale (par exemple respect stationnement...)

A.MAHIEU est dans l'interrogation sur le devenir des relations avec la population, armer la police municipale sous-entend-t-il que d'autres missions vont leur être confiées, plus d'action, plus de protection ?

M. Le Maire explique qu'il n'y a aucun rapport entre la sécurité publique et l'armement.

Les missions seront exercées de manière habituelle, les armes resteront dans leurs fourreaux.

M. Le Maire précise que ce n'est qu'en cas de situations critiques que les armes doivent être utilisées.

Il redonne l'exemple de l'attaque à main armée dans un supermarché, sans armes le bilan aurait été catastrophique.

M. le Maire explique que c'est difficile pour lui car il était opposé à cette décision au départ mais il souligne qu'il est nécessaire d'évoluer. Il souhaite que les policiers municipaux puissent se défendre et que chacun se mette à la portée des policiers municipaux qui sont en première ligne.

J.HOCQUELET intervient et se demande si le contexte actuel est un contexte qui va perdurer.

Pour lui le problème vient du fait que les missions de la Police Municipale glissent vers des fonctions de la gendarmerie et cela ne devrait pas être le cas pour lui.

Il évoque les rencontres avec la délinquance et manifeste son inquiétude, le fait d'être armé ne créera-t-il pas une escalade de la violence ? Il rappelle un point essentiel qu'est la proximité de la Police Municipale et de la population. Les policiers municipaux sont en immersion, la population échange avec eux. Il pense qu'avec une arme à la ceinture ce ne sera plus le cas.

J.HOCQUELET reprend l'exemple de Nice où effectivement les policiers municipaux sont armés depuis très longtemps, c'est la ville dotée du plus grand nombre de caméras mais pour lui cela n'a pas empêché le camion de passer, de venir en reconnaissance.

Il cite également l'attentat de Saint Etienne de Rouvray et précise qu'il n'est pas convaincu que l'armement des policiers municipaux aurait pu éviter cela.

Pour J.HOCQUELET il s'agit d'un sujet à débattre avec un représentant de la gendarmerie, il ne voudrait pas que l'on donne une fausse impression de sécurité à Marmande.

Il s'interroge : est-ce normal que la Police Municipale aille sur des situations difficiles de la gendarmerie ?

Il rappelle que pour lui la Police Municipale est sur un travail de terrain, de prévention. Il précise qu'il ne peut pas prendre acte de cette décision sans avoir eu de débat avec la gendarmerie.

M. Le Maire précise que les réunions du CLSPD ont été mises en place plus régulièrement avec cinq commissions dans un souci de préconisations, d'analyses des situations et la sécurité marmandaise s'améliore. Il y a une redistribution de la gendarmerie, ce qui constitue un véritable problème. Avec la convention nos agents se retrouvent dans des situations où ils sont en première ligne.

L'armement de la Police Municipale a fait l'objet d'une circulaire du ministère de l'intérieur qui est d'accepter l'armement des policiers municipaux.

M. Le Maire rappelle que le jour où un évènement grave se produira il ne voudrait pas qu'en obéissant aux ordres les policiers municipaux se mettent en difficultés.

B.MANIER intervient et explique que le port d'armes ne va pas modifier les missions de la Police Municipale, elle continuera ses missions traditionnelles et n'ira pas au-delà.

M. Le Maire rappelle que la gendarmerie n'est pas opposée au port d'armes à la Police Municipale, elle est même en attente. Il fait un rappel de la notion de légitime défense et fait références aux réserves citoyennes intégrant la gendarmerie nationale par comparaison moins formée.

S.CARBONNET précise que le fait de porter une arme ne choque pas la population, qu'aucun citoyen n'a formulé de remarques. Il conclut en disant qu'une arme est l'image même d'un policier.

J.HOCQUELET précise que ce n'est pas parce qu'il s'agit d'une proposition d'un gouvernement de gauche qu'il est forcément d'accord. Il revient sur le fait qu'il n'a jamais mis en doute les capacités des policiers municipaux et craint que la population soit privée de ce contact.

M. Le Maire relate diverses expériences, le danger est présent c'est une réalité.

JL.DUBOURG souligne qu'une notion doit être prise en compte celle de la confrontation, que si c'est une expérience que l'on ne connaît pas il est difficile de juger.

Les jeunes sont armés.

J.HOCQUELET précise qu'il a été confronté à des situations difficiles dans sa carrière et que le taser est une arme qui lui semble adaptée.

M. Le Maire clôt le débat l'ensemble des policiers municipaux sera armé, les directives sont attendues.

Le Conseil Municipal prend acte des termes de l'avenant N°1 à la convention de coordination de la police municipale et de la Gendarmerie Nationale.

#### **Dossier n°5 : Création d'une nouvelle zone payante de stationnement et d'un abonnement résident.**

Votants : 32 Abstention : 0 Exprimés : 32 Contre : 0 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

#### **Dossier n°6 : Actualisation de l'affectation des véhicules de service avec remisage à domicile**

Votants : 32 Abstention : 0 Exprimés : 32 Contre : 0 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

#### **Dossier n°7 : Adhésion contrat d'assurance des risques statutaires**

Votants : 32 Abstention : 0 Exprimés : 32 Contre : 0 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

**Dossier n°8 : Adhésion à un groupement de commandes pour la fourniture, la mise en service et management d'un réseau IP VPN d'interconnexions de sites et d'accès SIP**

Votants : 32 Abstention : 0 Exprimés : 32 Contre : 0 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

**Dossier n°9 : Adhésion à un groupement de commandes pour la fourniture de produits d'entretien et matériels d'hygiène**

Votants : 32 Abstention : 0 Exprimés : 32 Contre : 0 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

**Dossier n° 10 : Adhésion à un groupement de commandes pour la fourniture de de matériels en informatique**

Votants : 32 Abstention : 0 Exprimés : 32 Contre : 0 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

**Dossier n°11 : Désherbage du fonds de la Médiathèque et création de tarifs.**

Votants : 32 Abstention : 0 Exprimés : 32 Contre : 0 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

**Dossier n°12 : Convention de Partenariat entre la Commune de Marmande et Monsieur Van De Zande Lucas Président de l'association MRPOWER – Avenant n°1.**

Votants : 32 Abstention : 0 Exprimés : 32 Contre : 0 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

**Dossier n°13 : Adhésion au PASS CULTURE ET SPORT du Conseil Départemental**

Votants : 32 Abstention : 0 Exprimés : 32 Contre : 0 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

**Dossier n°14 : Subvention à l'association ATP**

J.HOCQUELET demande des précisions par rapport au relogement des autres associations : est-ce que cela suit son cours.

M.Le Maire précise que tout le monde a été relogé et souligne qu'il a assisté au premier café occitan c'est un très beau lieu. Il est très satisfait de ce dossier.

Votants : 32 Abstention : 0 Exprimés : 32 Contre : 0 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

**Dossier n°15 : Pôle Solidaire Maraicher Bio de Marmande – Avenant n°02 à la convention de mise à disposition des terrains**

Votants : 32 Abstention : 0 Exprimés : 32 Contre : 0 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

**Dossier n°16 : Réalisation d'un tourne à gauche sur la RD 933 – Hameau de Coussan Convention financière**

Votants : 32 Abstention : 0 Exprimés : 32 Contre : 0 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)



**Dossier n°17 : Acquisition parcelle lieudit « Jettins de la Filhole » - cadastrée HN n° 42**

Votants : 32 Abstention : 0 Exprimés : 32 Contre : 0 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

**Dossier n°18 : Acquisition parcelles lieudit « Prairie de Granon » - cadastrée HK n° 3**

Votants : 32 Abstention : 0 Exprimés : 32 Contre : 0 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

**Dossier n°19 : Acquisition parcelle lieudit « Prairie de Granon » - cadastrée HK n° 1**

Votants : 32 Abstention : 0 Exprimés : 32 Contre : 0 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

**Dossier n°20 : Constitution de servitude avec ENEDIS (ex ERDF) sur la parcelle cadastrée section EH n° 147 sise lieudit « Patras »**

Votants : 32 Abstention : 0 Exprimés : 32 Contre : 0 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

**Dossier n°21 : Constitution de servitude avec ENEDIS (ex ERDF) sur la parcelle cadastrée section EH n° 147 sise lieudit « Patras »**

Votants : 32 Abstention : 0 Exprimés : 32 Contre : 0 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

**Dossier n° 22 : Approbation modification statutaire et extension du périmètre du Syndicat EAU 47 à compter du 1er janvier 2017**

Votants : 32 Abstention : 0 Exprimés : 32 Contre : 0 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

**Dossier n°23 : Demande de validation de l'agenda d'accessibilité Programmée**

Votants : 32 Abstention : 0 Exprimés : 32 Contre : 0 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Le procès-verbal du conseil municipal du (conseil précédent) est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 21 heures 15.

**Décisions :**

- ♦ Décision n°2016.171 – 12.07.2016 – Association One Step Behind
- ♦ Décision n° 2016.172 – 12.07.2016 - SECURIGUARD 47 – Marmande en Fête
- ♦ Décision n° 2016.173 - 13.07.2016 - Etude pour la refonte globale de la signalétique Marché n°16.003
- ♦ Décision n° 2016.174 – 13.07.2016 - Demande de subvention et répartition de l'enveloppe DRAC sur les actions « médiation culturelle sur le quartier prioritaire Baylac-Gravette 2016 »
- ♦ Décision n° 2016.175 – 13.07.2016 - SECURIGUARD 47 – Marmande en Fête
- ♦ Décision n° 2016.176 – 18.07.2016 - Brass Born Quintet
- ♦ Décision n° 2016.177 – 19.07.2016 - Association Acrocs Productions
- ♦ Décision n° 2016.178 – 19.07.2016 - Soutien Ensemble PIERRE TACONNE
- ♦ Décision n° 2016.179 – 19.07.2016 - Association Kiéki

- ♦ Décision n° 2016.180 – 20.07.2016 - Réhabilitation de couverture zinguerie des bâtiments communaux Marché n°16.08
- ♦ Décision n° 2016.182 – 21.07.2016 - Marmande en Fête – Le Discobole
- ♦ Décision n° 2016.183 – 21.07.2016 - Marmande en Fête - Tournées inter 33
- ♦ Décision n° 2016.184 – 21.07.2016 - Maîtrise d'œuvre – Opération Centre-Ville, Cœur de Vie – Aménagement promenade Cœur de Lion et Place de la Filhole Marché n°15.24
- ♦ Décision n° 2016.185 – 21.07.2016 - Marmande en Fête - Fraz
- ♦ Décision n° 2016.186 – 27.07.2016 - Don d'un fonds d'archives par Monsieur Fabrice POILLOT
- ♦ Décision n° 2016.187 – 29.07.2016 - Location temporaire d'un local sis 29 rue Léopold Faye à Marmande
- ♦ Décision n° 2016.188 – 02.08.2016 - Concert Jazz, Eric Séva Trio au musée Marzelles
- ♦ Décision n° 2016.189 – 04.08.2016 - Prestation Projection Ciné Plein Air
- ♦ Décision n° 2016.190 – 05.08.2016 - Convention tripartite portant sur le prélèvement automatique des factures d'électricité émises par Direct Energie à la Ville de MARMANDE
- ♦ Décision n° 2016.191 – 12.08.2016 - Vente de véhicules Fourgon Renault Trafic
- ♦ Décision n° 2016.192 – 16.08.2016 - Cinéma plein air
- ♦ Décision n° 2016.193 – 16.08.2016 - Soutien Festival Lyrique
- ♦ Décision n° 2016.194 – 16.08.2016 - Création d'un atelier Tricot
- ♦ Décision n° 2016.195 – 23.08.2016 - Convention de mise à disposition d'un autocar avec Kéolis Gascogne
- ♦ Décision n° 2016.196 – 25.08.2016 - Familles Rurales - Filhole en Fête 10 septembre 2016
- ♦ Décision n° 2016.197 – 28.08.2016 - Convention de formation avec le CNED (Monsieur BATISSE Yann)
- ♦ Décision n° 2016.198 – 29.08.2016 - Reconstruction de la piste d'athlétisme du stade Georges Dartailh à Marmande Marché n°16.04 Avenant n° 2
- ♦ Décision n° 2016.199 – 30.08.2016 - Gratuité de l'occupation du domaine public Marché festif
- ♦ Décision n° 2016.200 – 31.08.2016 - Avenant n°1 au contrat de location n°05.15 LAB entre la Commune de Marmande et l'USM Modification de la durée du contrat de location et des tarifs de location
- ♦ Décision n° 2016.201 – 02.09.2016 - Mur d'escalade de la Salle Eugène Tible Contrat de maintenance avec la société E.C.I. Sports
- ♦ Décision n° 2016.202 – 02.09.2016 - Contrat de spectacle pour « Raconte-moi une Histoire » animé par la Compagnie TACT

-----

Le Secrétaire de séance,  
Karine BRETAGNE



Le Maire de Marmande,  
Daniel BENQUET

